

RCS : LIBOURNE Code greffe : 3303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIBOURNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00017 Numéro SIREN : 499 712 388 Nom ou dénomination : 3 TECHNOLOGIES
--

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2024 sous le numéro de dépôt 57

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIBOURNE

36 rue Victor Hugo / BP 195 / 33 504 LIBOURNE Cedex
tél : 07-69-20-25-76 / mail : rcs@greffe-tc-libourne.fr

ACPC
23 AV GEORGES CLEMENCEAU
33150 CENON

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : 3 TECHNOLOGIES

Numéro RCS : 499 712 388
Numéro Gestion : 2017B00017

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse ZA CAMPARIAN NORD
: 33870 VAYRES

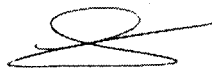
Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2022
Durée de l'exercice : 12 mois
Comptes annuels déposés le : 11/01/2024
Sous le numéro : 57

Les comptes annuels déposés étant assortis d'une déclaration de confidentialité, ceux-ci ne seront pas rendus publics (Articles L.232-25 et R.123-154-1 du code de commerce).

Délivré à Libourne le 11 janvier 2024

La Greffière,



ARRIVE AU GREFFE LE

11 JAN. 2024

Greffe du Tribunal de commerce
de Libourne

3 TECHNOLOGIES

EURL

au capital de 5 000 euros

Siège Social : ZA Camparian Nord

33870 Vayres

499 715 388 R.C.S. LIBOURNE

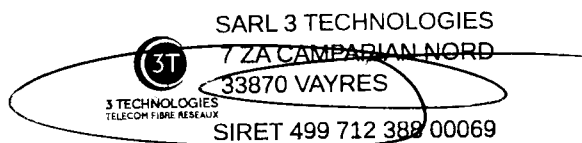
.....

COMPTES ANNUELS

AU31 décembre 2022

Cachet, signature et mention manuscrite
« Copie certifiée conforme »

"Copie CERTIFIÉE conforme"



Désignation de l'entreprise : SARL 3 TECHNOLOGIES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 24 rue Emile Zola		33530 BASSENS	
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant ☐	
Numéro SIRET* 4 9 9 7 1 2 3 8 8 0 0 0 5 1			
		Exercice N clos le 13 11 22 02 21	
		N-1 13 11 22 02 21	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : SARL 3 TECHNOLOGIES

Neant ☐

Designation de l'entreprise :				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000)			DA	5 000	5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	500	500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	294 781	294 257	
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	93 362	67 524	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	393 644	367 281	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	368 784	425 241	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	46 173	46 786	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	97 104	80 828	
	Dettes fiscales et sociales			DY	369 640	322 747	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	95 479	42 713	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	977 180	918 315		
Ecart de conversion passif * (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 370 824	1 285 596		
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
			Ecart de réévaluation libre		1D		
			Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			1G	720 143	609 252
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AL

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2023

Formulaire obligatoire article 53
A du Code Général des Impôts

Page 31

Désignation de l'entreprise : SARL 3 TECHNOLOGIES

Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.		TOTAL I				CZ		D8		
		TOTAL II				KD		KE		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	I 9		KJ	86 026	KK		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM		KN		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	121 162	KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	43 729	KW		
		Matériel de transport *				KY	555 502	KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	7 726	LC		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		
	Avances et acomptes					LK		LL		
	TOTAL III					LN	814 145	LO		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M	
Autres participations					8U		8V			
Autres titres immobilisés					IP		IR			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	6 350	IU			
TOTAL IV					LQ	6 350	LR			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	820 495	OH		OJ	98 899

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.		IN		CO		DØ		D7		
		IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II							
	Terrains		IP		LX		LY		IZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	86 026	MC	86 026
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	128 340	ML	128 340
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	43 729	MO	43 729
		Matériel de transport	IV		MP	15 263	MQ	630 135	MR	630 135
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	9 553	MU	9 553
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	15 263	NH	897 782	NI	897 782
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IO		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	750	2F	6 400	2G	6 400
	TOTAL IV		I3		NJ	750	NK	6 400	2H	6 400
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	16 013	ØL	904 182	ØM	904 182	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
En Euros

AL

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 3 TECHNOLOGIES

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ARRIVE AU GREFFE LE

11 JAN. 2024

Greffe du Tribunal de commerce
de Libourne

3 TECHNOLOGIES

EURL

au capital de 5 000 euros

Siège Social : ZA Camparian Nord

33870 Vayres

499 715 388 R.C.S. LIBOURNE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 23 JUIN 2023
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice, un bénéfice de 93 362 euros, de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 93 362 euros.

Affectation

- Dotation aux autres réserves : 43 362 euros, portant leur solde de 294 781 euros à 338 144 euros.
- A titre de dividendes : 50 000 euros, dont 0 euros de prélèvements sociaux, soit un dividende net de 0 euros

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Prélèvements sociaux	Prélèvement forfaitaire unique	Revenu réel
31/12/2021	67 000	0	0	67 000
31/12/2020	90 000	0	0	90 000
31/12/2019	40 000	0	0	40 000

Pour copie certifiée conforme,
Le Gérant

